

Régie personnalisée

Les 4 saisons
Culturelles

Publié le **14 JUIN 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 31 mai 2024

Séance du conseil d'administration : le 8 juin 2024

Le 8 juin 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Moulleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Pascal THIBAUT

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond PAQUIER

N° 2024-D17 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE DES 4 SAISONS CULTURELLES

RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU

Monsieur le Président informe les membres que depuis le début du mandat, le conseil municipal a souhaité voir la saison culturelle associée à la commune et plus à la régie. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle modification statutaire des statuts de la Régie des 4 Saisons Culturelle pour prendre acte du mode de fonctionnement actuel.

Monsieur le Président sollicite le vote conforme de l'assemblée sur la modification suivante des statuts :

Ancienne version :

« **Article 1** : La présente régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière a pour objet l'organisation du festival Face et Si et des spectacles de la Saison Culturelle. A ce titre et conformément aux licences d'entrepreneur de spectacle accordées au président, la régie a compétence pour toutes questions relatives :

- à la bonne tenue des spectacles organisés dans le cadre des Quatre Saisons Culturelles,
- à la mise en place des animations labellisées « festival Face et Si » ou « les Quatre Saisons Culturelles » en marge de la manifestation,

Régie personnalisée

Les 4 saisons Culturelles

- à l'organisation d'un volet pédagogique labellisé « festival Face et Si » ou « les Quatre Saisons Culturelles » dans les écoles de la commune et le cas échéant, des communes avoisinantes afin de sensibiliser les enfants à l'art.

Proposition :

« **Article 1** : La présente régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière a pour objet l'organisation du festival Face et Si. A ce titre, et conformément aux licences d'entrepreneur de spectacle accordées au président, la régie a compétence pour toutes questions relatives :

- à la mise en place des animations labellisées « festival Face et Si » en marge de la manifestation,
- à l'organisation d'un volet pédagogique labellisé « festival Face et Si » dans les écoles de la commune et le cas échéant, des communes avoisinantes afin de sensibiliser les enfants à l'art.

Vu l'Article R2221-1 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2024_D34 du conseil municipal en date du 25 mars 2024 approuvant la modification des statuts de la Régie des 4 Saisons Culturelles ;

Vu le projet de statuts annexé ;

Considérant la nécessité d'actualiser les statuts ;

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la régie des 4 Saisons Culturelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir ;

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU



Le secrétaire



Raymond PAQUIER